



Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) appliqués au transport fluvial

- Rappel du principe des CEE
- Les opérations éligibles
- Exemple & chiffres
- Les outils existants



Rappel du principe des CEE

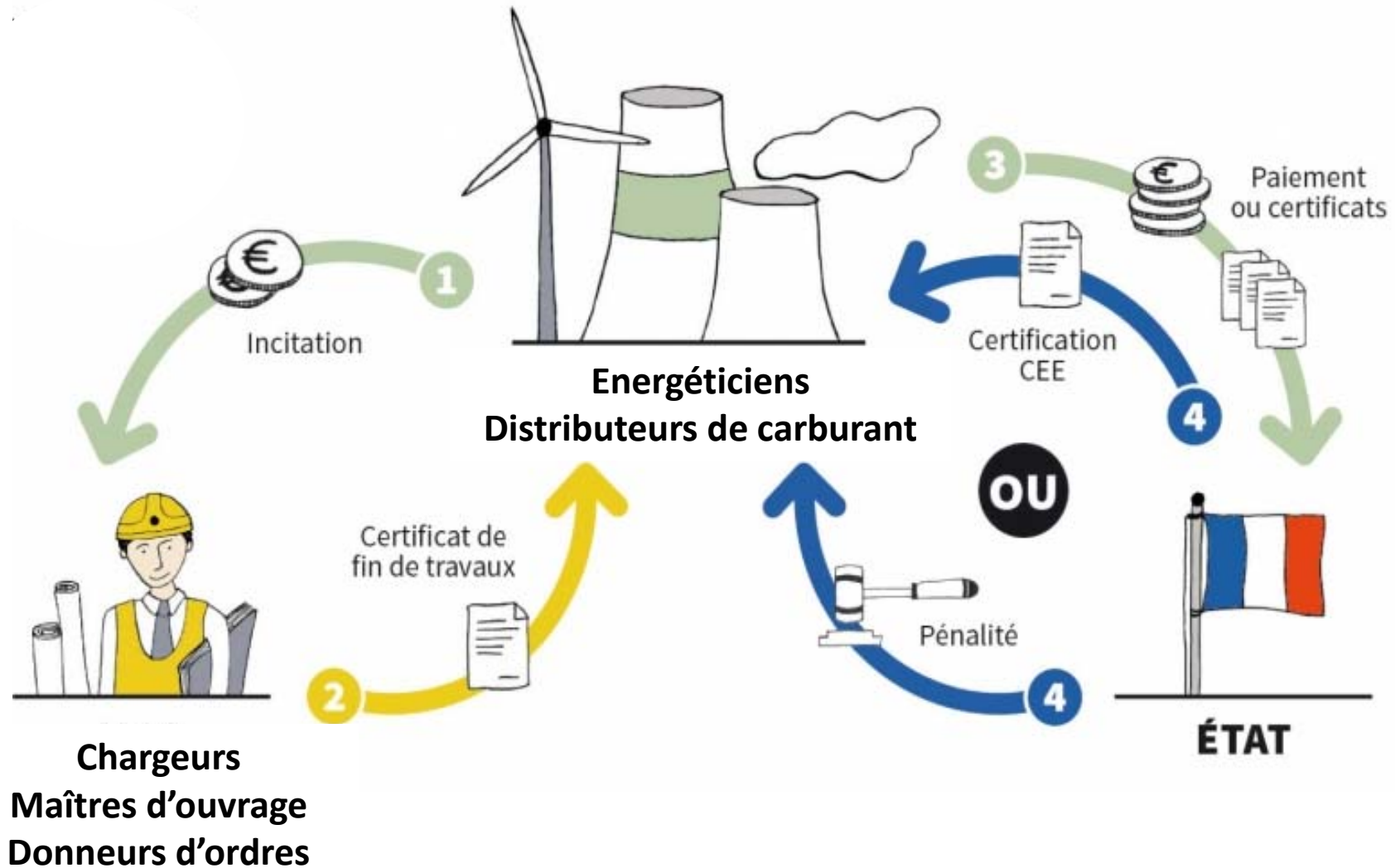
Le dispositif des CEE repose sur une **obligation faite aux vendeurs d'énergie, appelés « obligés », d'inciter leurs clients à réaliser des économies d'énergie** selon des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Exprimés en kWh cumac* et imposés au prorata des vente d'énergie, **les CEE sont délivrés aux obligés pour chaque action d'économie d'énergie prouvée.**

Le non respect de l'obligation par les acteurs obligés entraîne une **pénalité libératoire de 0,02 € par kWh manquant**

*kWh cumac : kWh économisés durant la durée de vie conventionnelle fixée d'un équipement, corrigés d'un coefficient d'actualisation annuel

Rappel du principe des CEE





Les opérations éligibles

- Acquisition d'une Unité de Transport Intermodal fleuve-route neuve (TRA-EQ-107)
- Acquisition d'une barge neuve pour le transport de marchandises (TRA-EQ-109)
- Acquisition d'un automoteur fluvial neuf (TRA-EQ-110)
- Acquisition de matériel de mesure des consommations de carburants pour une unité fluviale (TRA-SE-06)
- Opérations de carénage sur une unité de transport fluvial (TRA-SE-107)
- Remotorisation d'une unité de transport fluvial (TRA-EQ-116)
- Installation d'hélice avec tuyère sur une unité de transport fluvial (TRA-EQ-120)

Le descriptif de ces opérations et méthode de calcul des gains énergétiques associés sont disponibles sur le [site internet de VNF/Transports/dispositifs d'aide](#) ou sur [l'outil CEE ADEME/fiches Transport](#)

Exemple : acquisition d'une barge fluviale neuve

- **Trafic** : 10 millions de tonnes.km réalisées sur 6 mois par une barge sur le Bassin de navigation de la Seine
- **Economies générées** : 60 millions de KWh cumac (ou 60 000 MWh cumac)
- **Estimation de la prime** : environ 300 000 € (au cours actuel des CEE d'environ 5€/MWh cumac)

Outil VNF : « Econoflu »

- « Econoflu » propose un calcul estimatif du montant des aides financières éligibles pour des opérations standardisées dans le cadre du dispositif des CEE



ECONOFLU
Calculateur des aides financières aux économies d'énergie du matériel fluvial

Bienvenue sur ECONOFLU, le calculateur des aides financières aux économies d'énergie pour le matériel fluvial.

Cet outil vous propose un calcul estimatif du montant d'aides financières éligibles en investissant dans du matériel fluvial sur des opérations générant des économies d'énergie, dans le cadre du dispositif de Certificats d'économie d'énergie.

Six opérations fluviales sont actuellement éligibles au dispositif, dans les conditions stipulées dans les arrêtés d'opérations standardisées associés.

Le montant fourni constitue une estimation (sur la base d'une valorisation des économies d'énergie à 3€/Mwh cumulé et actualisé), et en aucun cas un engagement de Voies navigables de France. Le montant exact de l'aide est défini directement avec un énergéticien ayant une obligation d'économie d'énergie préalablement à la réalisation de l'opération (voir les modalités en cliquant sur le lien ci-dessous).

Opération

Valider

[Comprendre le dispositif d'aides financières d'économie d'énergie](#)

<http://www.vnf.fr/econoflu/>

- Retrouvez également le calculateur CEE de l'ADEME pour l'ensemble des opérations standardisées

<http://calculateur-cee.ademe.fr>



Trouver la meilleure offre: « NR-PRO »

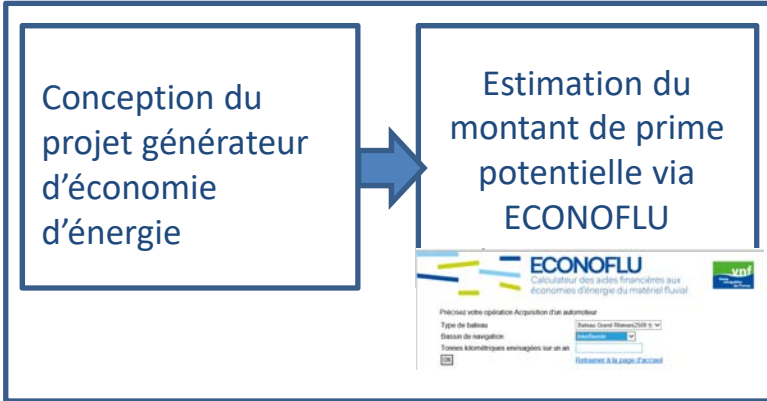
- NR-PRO est une plate-forme internet collaborative totalement indépendante permettant aux entreprises, collectivités, copropriétés, bailleurs, installateurs, particuliers... de comparer les « primes énergie » liées au dispositif des CEE
- NR-PRO permet de mettre en concurrence les offres des « obligés » sur chaque projet simplifiant ainsi fortement les démarches pour le chargeur ou le maître d'ouvrage ayant un projet d'investissement éligible aux CEE.

<http://www.nr-pro.fr/>

NR-PRO est validé par le Ministère du Développement Durable, suivie par l'ADEME et soutenue par la Banque Publique d'Investissement (Ex-OSEO).

Modalités de fonctionnement

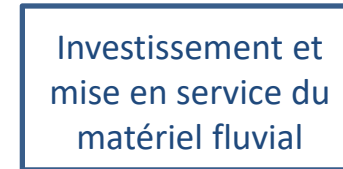
1^{ère} étape



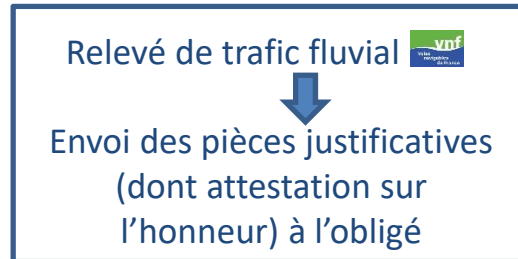
2^{ème} étape



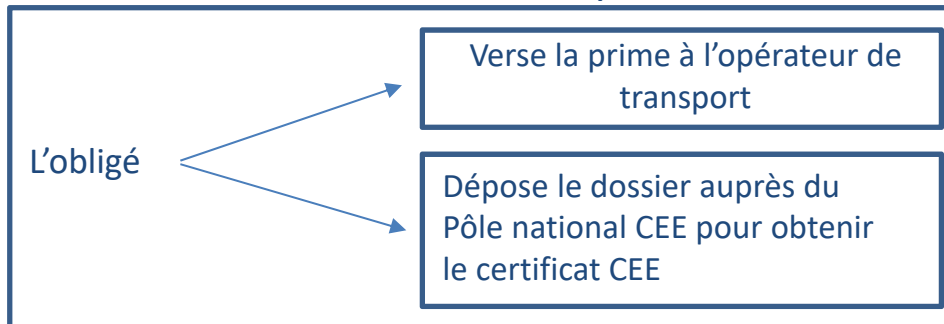
3^{ème} étape



4^{ème} étape : suivi de trafic



5^{ème} étape





Modalités de fonctionnement

Correspondant VNF :

Anthony PETITPREZ,
Chargé de mission développement durable,
Voies navigables de France,
175 rue Ludovic Boutleux,
62400 BETHUNE.

Anthony.petitprez@vnf.fr